

### L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCALADE ET LA SECURITE.

Les programmes d'éducation physique et sportive du collège (2008) et des lycées (2009 pour la voie professionnelle et 2010 pour la voie générale et technologique) prévoient que les élèves abordent à plusieurs reprises dans leur scolarité les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN). L'escalade, activité de la liste nationale fait partie de la compétence propre 2 (se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains) et s'inscrit naturellement dans les programmations d'établissements. Son enseignement doit impérativement prendre en compte la sécurité des élèves, comme le demandent les textes en vigueur (Note de service 94-116 du 09 mars 1994 et circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004).

Cette circulaire a pour but de permettre le déroulement des enseignements dans le respect des objectifs et des conditions fixés par les programmes en appelant à une vigilance renforcée. Il convient en effet de préserver la richesse éducative de l'escalade liée pour une bonne part aux comportements de sécurité qu'elle développe par la confrontation régulière à un risque maîtrisé. Ainsi tout doit être mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale des élèves, afin de satisfaire à l'exigence de préserver leur intégrité physique. Ceci implique un rappel des règles à respecter et des dispositions essentielles à prendre pour **exploiter l'enjeu de formation essentiel de l'escalade : la maîtrise du risque.**

#### **1 : Les conditions matérielles : état des équipements, organisation des lieux de pratique**

- Le professeur doit connaître parfaitement l'installation sportive, les conditions de déplacement pour s'y rendre, les conditions de rangement et l'inventaire du matériel disponible, le règlement spécifique de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE), les moyens de communication pour l'appel d'éventuels secours.
- Le professeur doit renseigner le registre **Équipement de Protection Individuelle (EPI)** propre à l'équipe EPS.
  - Chaque pièce doit être identifiée.
  - Il convient donc de vérifier l'état d'usure du matériel (pouvoir vérifier la traçabilité de tous ces équipements de protection individuelle), sa conformité aux normes et de prévoir son renouvellement. Une réelle gestion du matériel doit être mise en place avec :
    - L'identification d'un responsable du matériel
    - Un marquage individuel ou par lot du matériel
    - Un contrôle de routine à chaque utilisation

- Un contrôle complet au moins une fois par an par le responsable du matériel
- La tenue du registre EPI permettant un suivi des matériels concernés
- Pour permettre un suivi individuel ou par lot, chaque matériel doit posséder un marquage qui l'identifie.
  - Cordes : Ruban adhésif, marquage à chaud (en bout de corde), etc.
  - Baudriers, dégaines, sangles : Marqueur indélébile, étiquette (collée ou cousue), etc.
  - Mousquetons, matériel mécanique (etc.) : Gravure légère, peinture, autocollant, etc.
- Attention : dans la mesure du possible, utiliser pour le marquage des procédés qui ne modifient pas les caractéristiques du matériel.
- Sont consignés pour chaque EPI :
  - Matériel, fabricant, modèle, identification
  - Date d'acquisition et de fabrication
  - Date de première mise en service
  - Date de mise au rebut
  - Remarques des utilisateurs
  - Modifications éventuelles des caractéristiques (longueur, état de la corde, état du baudrier etc.)
  - Conditions d'utilisation exceptionnelles (choc suite à une chute de facteur 2, usure de la corde sur une arête vive, etc.) pouvant compromettre une utilisation future
  - Bilan des contrôles selon la périodicité établie.
- Le professeur doit prendre connaissance des niveaux de difficulté des voies pour les mettre en relation avec le niveau de ses élèves. Ainsi certaines zones pourront être interdites et délimitées clairement.
- Il doit examiner très attentivement les lieux et la structure. En cas d'anomalie constatée susceptible de créer un quelconque danger pour les élèves, il prend les mesures d'interdiction partielle d'utilisation de la structure ou du matériel. Cela peut aller jusqu'à la suspension du cours. Dans ce cas, il en réfère immédiatement au chef d'établissement.

## **2 : L'intégration des exigences de sécurité dans l'organisation pédagogique**

- Le site doit être sécurisé et les différentes zones de travail délimitées (échauffement, travail, repos).
- L'équipement des voies s'effectue sous la responsabilité et le contrôle du professeur. Les cordes utilisées doivent être suffisamment longues pour chacune des voies utilisées (hauteur du mur X 2, plus 6 mètres), en alternant des cordes de couleurs différentes.
- L'utilisation d'équipements trop disparates est source de perte de temps, d'erreurs ; par exemple des baudriers qui imposent différentes méthodes de mise en place, de serrage, d'encordement.

- L'équipement des élèves (baudriers, cordes, petit matériel) est systématiquement contrôlé et validé par le professeur avant chaque séquence.
- Après la séquence, le professeur retire immédiatement du lot toute pièce jugée défectueuse ou détériorée et le signale dans le cahier EPI.

### **3 : La maîtrise du déroulement du cours**

- Le professeur doit adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle (il doit avoir en permanence les élèves dans son champ visuel) et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves. La volonté de permettre à tous les élèves un temps de pratique optimal ne doit pas mettre en péril les conditions de sécurité.
- Le professeur doit porter un baudrier, équipé d'une longe, d'un appareil autobloquant permettant d'intervenir rapidement depuis le sol sur une cordée dont l'assureur est en difficulté (cheveux, doigt pris dans le frein d'assurage). Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à la pratique de l'escalade.
- Il doit être attentif au comportement des élèves en action (grimpeur et assureur), notamment dès que la hauteur de l'escalade augmente. Il apporte de l'aide et des solutions aux élèves en difficulté.
- Il prend en compte la nature de l'engagement demandé aux élèves et ménage les temps de repos nécessaires.

### **4 : L'adaptation aux capacités et aux niveaux de pratique des élèves**

- Le contenu et l'organisation du cours doivent être adaptés aux caractéristiques des élèves : âge et vécu antérieur, hétérogénéité morphologique, motivation, attention et concentration, perception des risques.
- Le professeur prend en compte l'état comportemental de la classe et de chacun des élèves (peurs, vertiges), particulièrement dans des situations qui peuvent être stressantes. Un élève en situation de blocage doit être amené progressivement à pratiquer par des situations adaptées (hauteur adaptée, grimpe sur pan incliné, double assurage).
- Le professeur doit insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun d'entre eux dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires.

### **5 : Les recommandations techniques et les incontournables**

#### **Pour l'encordement :**

- Le baudrier (ou harnais) doit être ajusté et serré au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements, sangles non vrillées. Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur/ assureur) doivent être systématiques. Le professeur complète cette première étape par une ultime vérification réalisée par ses soins et nécessaire avant toute autorisation de grimper.
- L'encordement doit être réalisé directement sur le baudrier à l'aide d'un double nœud de « huit » complété par un nœud d'arrêt.
- Le nœud de « huit » doit être confectionné le plus près possible du harnais. La corde libre, après confection du nœud d'arrêt ne devra pas dépasser de plus de 10 à 15cm.

- On veillera particulièrement à ce que le point d'encordement (pontet) soit identifié et utilisé par les élèves, afin d'éviter une erreur d'encordement sur une partie non prévue à cet effet.
- Certains baudriers comportent des éléments conçus pour accrocher le matériel de même couleur et très proche du pontet d'encordement : c'est une source de confusion non négligeable lors de l'encordement ou lors de l'utilisation du frein ou du descendeur. Il est préférable dans ce cas-là de supprimer ce porte-matériel (sans incidence sur la fiabilité du baudrier).

Les manœuvres d'encordement nécessitent impérativement une attention et une concentration totale. Sous peine de voir confectionner un nœud partiel, mal réalisé ou réalisé sur une partie non appropriée du baudrier, il convient d'éviter que les élèves se laissent distraire par un camarade ou un évènement extérieur.

#### **Pour l'assurage :**

- L'assurage du grimpeur doit être réalisé à l'aide d'un descendeur de type « huit » ou de préférence d'un appareil de type « tube ».
- L'assurage du grimpeur à l'aide du descendeur de type « huit » ne doit jamais être réalisé avec la corde passée dans le mousqueton (position dite « huit rapide »).
- Les appareils autobloquants sont à utiliser avec prudence et consignes particulières. Ils ne sont pas adaptés pour les débutants.
- L'appareil d'assurage est relié au pontet du baudrier par l'intermédiaire d'un mousqueton de sécurité (à vis). Il faut veiller à ce que ce mousqueton travaille correctement (dans son plus grand axe).
- Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur/assureur) doivent être systématiques.
- La dernière vérification doit être impérativement réalisée par le professeur lui-même.
- L'assureur ne doit jamais assurer assis ou couché ou en étant trop éloigné du mur (maximum 1 mètre en dehors du couloir de chute). En cas de chute, l'assureur doit pouvoir prendre appui sur le mur avec son pied. Il est recommandé de ne pas utiliser de tapis trop larges et mous qui obligent à reculer du mur. La norme d'un tapis est de 2m50 à l'aplomb du point d'ancrage pour une épaisseur de 5 à 10 cm. Les tapis sont joints par des velcros.
- Il peut-être nécessaire de « vacher » l'assureur (point d'ancrage au sol ou contre le mur) lorsque la différence de poids entre les deux membres de la cordée est trop importante. Il est cependant souhaitable d'associer dans le duo (grimpeur/assureur) des élèves de gabarits assez proches.
- Une attention particulière doit être portée au grimper en tête et à l'assurage du grimpeur qui évolue en tête :
  - Le sens du mousquetonnage doit être vérifié par la cordée lors du passage de la corde dans chaque dégaine.
  - L'assureur doit parer le grimpeur jusqu'à la première dégaine en tenant la corde dans chaque main puis rester près du mur jusqu'à la fin de la voie, sauf en cas de « toit » ou d'obstacle à la visibilité pour l'assureur. En cas de chute, cela évite le risque du renversement du grimpeur qui heurte la corde tendue entre la première dégaine et l'assureur.

#### **Lorsque l'on grimpe :**

- Lors de l'échauffement au bas du mur, une hauteur maximum à ne pas dépasser avec les pieds doit être matérialisée (peinture, adhésifs, etc.). Elle peut varier en fonction de la présence ou non de tapis au bas du mur. Dans tous les cas, une hauteur de 1 mètre ne devrait pas être dépassée.
- Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, il est indispensable de se parer, d'apprendre à se réceptionner d'une chute et de ne pas grimper les uns au-dessus des autres.
- Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, les grimpeurs ne doivent pas porter de harnais ou autres équipements susceptibles de provoquer des blessures.
- Le grimpeur évoluant en tête de cordée doit impérativement mousquetonner tous les points d'assurage dans le bon sens et dans l'ordre de sa progression. Toute erreur est à signaler immédiatement par l'assureur.
- Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrages.
- Il est important d'attacher les cheveux, surtout lors de situations d'assurage et de descente en rappel.
- Proscrire bagues et bracelets qui peuvent s'accrocher et provoquer de graves lésions voire des amputations.
- Sur un mur couvert, par mesure d'hygiène, on ne doit pas grimper pieds nus.
- L'escalade en chaussures de sports nécessite que les lacets soient serrés.
- Il ne faut pas grimper avec son appareil d'assurage accroché au pontet du harnais.
- Il est important d'apprendre à utiliser des termes codifiés, clairs et connus de chacun pour communiquer.

*En conclusion, le professeur doit connaître la structure et l'état de son matériel, appliquer et faire respecter ces règles de sécurité, mais avant tout faire en sorte que les élèves se les approprient au sein du fonctionnement de chaque cordée*